



# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

## Etat Initial de l'Environnement

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DRONNE ET BELLE

SDE 24 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DORDOGNE

<b>Livre 0 – Résumé non technique</b>	
<b>Livre 1 – Diagnostics</b>	
Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone	
Qualité de l'air	
Adaptation au changement climatique	
Focus sur les réseaux d'énergie	
État initial de l'environnement	X
<b>Livre 2 – Stratégie</b>	
Evaluation des potentiels de développement des ENR	
Evaluation des potentiels de maîtrise de l'énergie	
Scénario à 2050 et objectifs à 2030	
Stratégie de la collectivité	
<b>Livre 3 – Programme d'actions</b>	

Rapport d'étude

Février 2021



**PLAN CLIMAT** 24  
Air Energie Territorial

Cofinancé par



Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



Les articles L.122-4 et L.122-5 du code de l'environnement rendent obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES) pour un certain nombre de plans et programmes, dont le Plan Climat Air Energie Territorial.

L'EES a un triple objectif :

- ⇒ Aider à l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET.
- ⇒ Eclairer l'autorité administrative sur les choix faits et les solutions retenues (sur les mesures destinées à éviter, réduire et compenser les effets néfastes sur l'environnement).
- ⇒ Contribuer à la bonne participation et information du public avant et après le processus décisionnel.

L'EES se base sur un Etat Initial de l'Environnement, qui fait l'état des lieux du territoire concernant les différents enjeux environnementaux à prendre en compte :

- Composantes physiques et géographiques : eau, géologie...
- Composantes naturelles et environnementales : patrimoine naturel et biodiversité, zones de protection...
- Composantes paysagères et patrimoniales : patrimoine architectural, zones de protection...
- Santé, hygiène, et salubrité publique : bruit, eau potable, eaux usées...
- Risques naturels et technologiques : mouvements de terrains, inondations, incendie, installations classées pour la protection de l'environnement...

L'Etat Initial de l'Environnement présenté dans ce document est celui réalisé en 2017 dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Dronne & Belle.